

LIGNES DIRECTRICES POUR SOUMISSION AU NOTRE VOIX

(Mise à jour le 13 mars 2012)

Il existe deux types de soumissions : *sollicités et non sollicités*.

1) **SOLLICITÉE** : Lorsque l'éditeur cherche un sujet précis et délègue une tâche à cette fin. Un honoraire sera versé après son achèvement dans les sept (7) prochains jours ouvrables. La rémunération sera basée sur la rigueur, le style de présentation et sa recherche. NOTRE VOIX se réserve le droit d'obtenir jusqu'à deux révisions avant le paiement. NOTRE VOIX se réserve le droit d'annuler la tâche si la date échéante ne peut être respectée sans aucun versement pour le travail déjà en cours. Les avances monétaires ne sont pas permises.

2) **NON SOLLICITÉES**: Les soumissions reçues sans une demande de NOTRE VOIX. Les écrits sont mis en filière pour une considération ultérieure et un versement est seulement acheminé une fois que le travail se fait publier. Aucun paiement à l'avance ne se fait.

Tenez compte des points suivants — (si sollicitée ou non):

- **LA POÉSIE**: de 10 à 16 lignes. Moins ou plus ont une plus grande possibilité de ne pas se faire accepté. (Honoraires : 15 \$)
- **ARTICLES**: Si sollicité - consulter l'éditeur pour sa longueur. Si non sollicité: Minimum 3 pages à un maximum de 4 pages. Tous les articles doivent être à double interligne avec des marges de 1 pouce envoyées en format Word ou WordPerfect et un lettrage en format 12. Un honoraire se base sur la qualité du texte.
- **LES ARTICLES ÉCRITS À LA MAIN** sont acceptés en tant que ceux-ci sont produits sur des feuilles réglées standard (8½" x 11") - à double interligne - minimum 3 pages et maximum 4. Honoraires sont basés sur la qualité du texte.

Aucun versement pour les soumissions dans INTERSECTION.

NOTRE VOIX se réserve le droit de refuser le dépôt aux fins d'examen des soumissions, qui ne répondent pas à ces critères. Les sujets doivent porter le thème du mieux-être et/ou la folie et/ou les services psychiatriques et/ou les droits de la personne.

